

## Présentation brève et synthétique

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il répond aux grands principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

### - Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
MAIRIE PRADES SUR VERNAZOBRE	312 775,28	699 389,52	1 012 164,80
<b>Total</b>	<b>312 775,28</b>	<b>699 389,52</b>	<b>1 012 164,80</b>

*\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*

Le budget 2021 a été élaboré dans le cadre d'un cycle de préparation budgétaire en concertation avec les élus et services et a été voté le 1er avril 2021.

Ce budget a été établi avec les orientations suivantes :

- Amélioration de la qualité de l'espace public et du cadre de vie, notamment la concrétisation du projet local technique ;
- Maintenir la qualité de service public et les tarifs ;
- Maintenir le soutien aux associations ;
- Renforcer la communication ;

## - Dette -

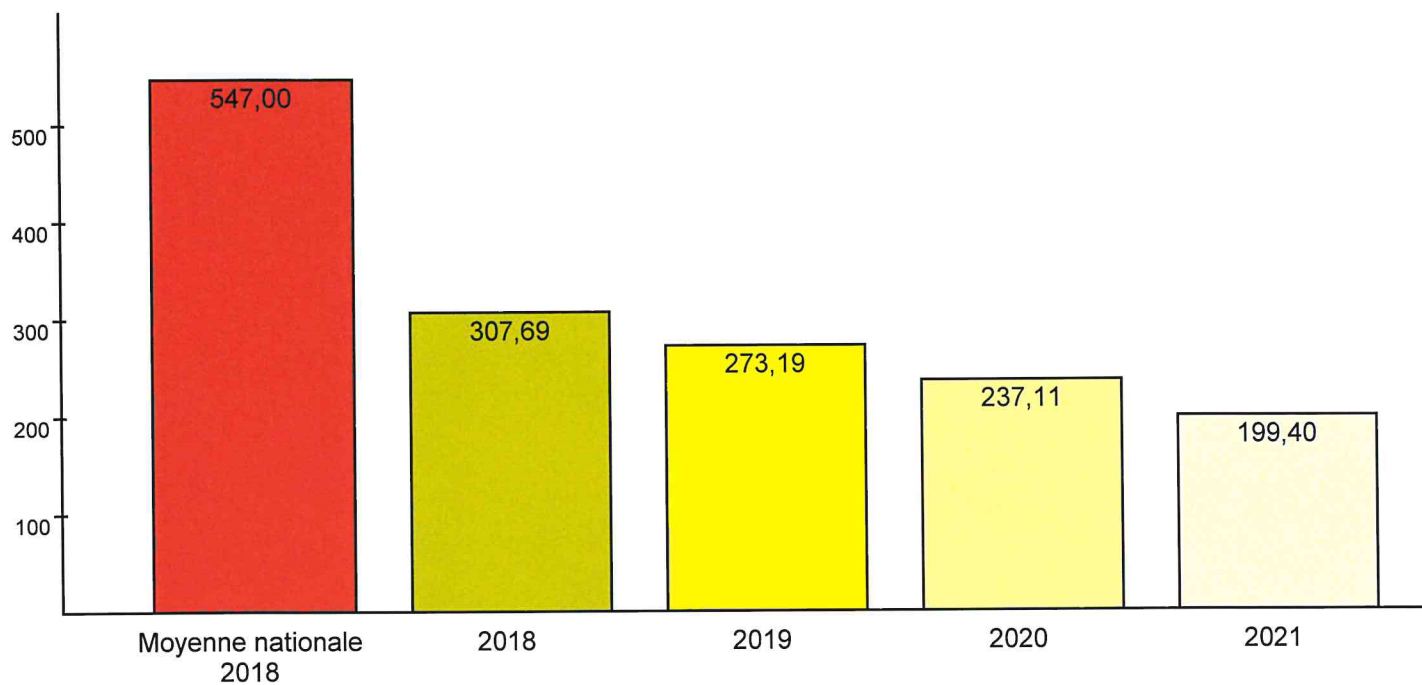
### Tableau synthétique

	Encours de la dette
MAIRIE PRADES SUR VERNAZOBRE	63 208,78
<b>Total</b>	<b>63 208,78</b>

La dette ayant bien diminuée et un prêt arrivant à échéance permet d'inscrire de nouveaux projets et offre la possibilité de contracter un nouvel emprunt.

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,19 an(s)

### Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général : 66,76 k€
Charges de personnel : 101,26 k€
Subventions et participations : 43,84 k€
Autre : 89,29 k€
<b>Epargne brute : 11,63 k€</b>

Recettes

Contributions directes : 207,86 k€
Dotations et participations : 47,59 k€
Autre : 57,33 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Dépenses d'équipement : 670,95 k€
Autre : 28,44 k€

Recettes

Emprunts : 141,15 k€
Subventions : 222,01 k€
Dotations, fonds et réserves : 242,10 k€
Excédent antérieur : 82,32 k€
<b>Epargne brute : 11,63 k€</b>

